



2	Nom et prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	N° national	Commune du domicile	Handicapé
		<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> M	<input type="checkbox"/> Enfant à charge	<input type="text"/>		<input type="checkbox"/> oui
	Profession (3)		<input type="checkbox"/> F	<input type="checkbox"/> Enfant en hébergement		Date de domiciliation	<input type="checkbox"/> non
				<input type="checkbox"/> Ascendant			
			<input type="checkbox"/> Autre				
3	Nom et prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	N° national	Commune du domicile	Handicapé
		<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> M	<input type="checkbox"/> Enfant à charge	<input type="text"/>		<input type="checkbox"/> oui
	Profession (3)		<input type="checkbox"/> F	<input type="checkbox"/> Enfant en hébergement		Date de domiciliation	<input type="checkbox"/> non
				<input type="checkbox"/> Ascendant			
			<input type="checkbox"/> Autre				
4	Nom et prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	N° national	Commune du domicile	Handicapé
		<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> M	<input type="checkbox"/> Enfant à charge	<input type="text"/>		<input type="checkbox"/> oui
	Profession (3)		<input type="checkbox"/> F	<input type="checkbox"/> Enfant en hébergement		Date de domiciliation	<input type="checkbox"/> non
				<input type="checkbox"/> Ascendant			
			<input type="checkbox"/> Autre				
5	Nom et prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	N° national	Commune du domicile	Handicapé
		<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> M	<input type="checkbox"/> Enfant à charge	<input type="text"/>		<input type="checkbox"/> oui
	Profession (3)		<input type="checkbox"/> F	<input type="checkbox"/> Enfant en hébergement		Date de domiciliation	<input type="checkbox"/> non
				<input type="checkbox"/> Ascendant			
			<input type="checkbox"/> Autre				
6	Nom et prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	N° national	Commune du domicile	Handicapé
		<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> M	<input type="checkbox"/> Enfant à charge	<input type="text"/>		<input type="checkbox"/> oui
	Profession (3)		<input type="checkbox"/> F	<input type="checkbox"/> Enfant en hébergement		Date de domiciliation	<input type="checkbox"/> non
				<input type="checkbox"/> Ascendant			
			<input type="checkbox"/> Autre				
Pour les femmes enceintes :				Date prévue pour l'accouchement (mois/année) ...../.....			

**A.2. COMMUNES AUPRES DESQUELLES LE MENAGE DESIRE ETRE CANDIDAT A L'ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT (LE PRESENT FORMULAIRE SERA EGALEMENT TRANSMIS AUX AUTRES SOCIETES CONCERNEES PAR LA DEMANDE):**

**Communes gérées par la SOCIETE DE REFERENCE :**


**Communes gérées par d'autres sociétés :**


**A.3. LOGEMENT SOUHAITE**

Maison ou appartement	<input type="checkbox"/>		
Maison uniquement	<input type="checkbox"/>	De préférence avec jardin	<input type="checkbox"/>
Appartement uniquement	<input type="checkbox"/>	De préférence avec garage	<input type="checkbox"/>

**VOLET B (A REMPLIR PAR LA SOCIETE QUI RECOIT LA CANDIDATURE)**

B.1. DATES (4)					
de dépôt	d'admission	de radiation	de refus	de confirmation	d'attribution
././....					

B.2. PRIORITES (5)																				
Extrême urgence sociale	Caravane, chalet, abri précaire, ou plan H.P.	Logement inhabitable	Exproprié	Surpeuplé	Rénovation urbaine	Transit –insertion-urgence	Marié – de 8 ans 1 enfant ou plus	Personne divorcée instance + enfant(s)	Personne seule avec enfant(s)	ou femme seule enceinte	Ménage – de 35 ans	Prisonnier – Invalide de guerre	ancien ouvrier mineur	Handicapé	Bail résilié art 2 – 3 Code civil	Maladie professionnelle ou Accident de travail	Déchirage	Demandeur d'emploi inoccupé	Ancienneté	TOTAL
8	8	8	8	8	8	8	6	6	6	6	6	4	4	4	3	2	2	2	2	

Cinq points sont accordés au ménage dont un membre est domicilié depuis au moins trois ans, sans interruption, dans la commune où se situe le logement à attribuer

B.3. LE LOGEMENT REGLEMENTAIREMENT PROPORTIONNE A LA COMPOSITION FAMILIALE COMPORTE (6)				
<input type="checkbox"/> 1 chambre	<input type="checkbox"/> 2 chambres	<input type="checkbox"/> 3 chambres	<input type="checkbox"/> 4 chambres	<input type="checkbox"/> 5 chambres

B.4. LOGEMENT ADAPTE (7)	
<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON

B.5. REVENU D'ADMISSION (8)	
Revenus :	
Ménage	<input type="checkbox"/> à revenus modestes <input type="checkbox"/> en état de précarité

B.6. VOIES DE RECOURS (9)

Le candidat locataire qui s'estime lésé par une décision de la société peut introduire une réclamation au siège de celle-ci, par envoi recommandé, dans les trente jours qui suivent la notification de la décision.

A défaut de réponse dans les trente jours de la réclamation ou en cas de réclamation rejetée, le candidat locataire peut introduire un recours, par envoi recommandé, auprès de la Chambre de recours dont le siège est situé à la Société wallonne du logement, rue de l'Ecluse, 21, à 6000 Charleroi.

Il est également possible, pour le candidat locataire, d'adresser une réclamation individuelle auprès du Médiateur de la Région wallonne à l'adresse suivante : rue Lucien Namèche, 54, à 5000 Namur.

Fait à ....., le .....

Signature(s) du(des) candidat(s) précédée(s) de la mention « lu et approuvé » :

**Ainsi qu'il est prévu par la loi sur la protection de la vie privée, les données à caractère personnel communiquées dans le cadre de la présente candidature et du bail sont traitées à des fins de maintenance des fichiers des candidats. Le candidat marque son accord pour que ces données soient communiquées aux autres sociétés gestionnaires des communes sur lesquelles il a posé un choix.**

**Le responsable du traitement est la S.C. ...., dont le siège est à .....**

**Vous avez le droit de consulter et de faire corriger les renseignements communiqués comme prévu par la loi du 8 décembre 1992 sur la protection de la vie privée. Il vous appartient de nous communiquer tout élément susceptible de modifier votre dossier de candidature sous peine d'être radié si les informations en notre possession s'avèrent incorrectes ou incomplètes.**

**Signification des renvois avec références, selon la rubrique, au Code Wallon du Logement et à l'arrêté du Gouvernement wallon relatif à la location des logements sociaux gérés par la Société Wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public.**

- (1) indiquer :
- C** ..... pour la personne célibataire;
  - M**..... pour la personne mariée ou la personne cohabitante;
  - D**..... pour la personne divorcée;
  - S** ..... pour la personne séparée.
  - V** ..... pour la personne veuve
- (2) indiquer :
- B** ..... pour les ressortissants belges;
  - U** ..... pour les ressortissants de l'Union Européenne autres que belges;
  - A** ..... pour les autres ressortissants.
- (3) indiquer :
- S** ..... s'il s'agit d'un salarié;
  - I**..... s'il s'agit d'un indépendant;
  - C** ..... s'il s'agit d'une personne percevant des allocations de chômage;
  - P** ..... s'il s'agit d'une personne pensionnée;
  - MU** .. s'il s'agit d'une personne percevant des revenus de sa mutuelle ou assimilés;
  - MI** ... s'il s'agit d'une personne percevant le revenu d'intégration sociale.
- (4) Arrêté du Gouvernement wallon du 6 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public, articles 12 à 16.
- (5) Arrêté du Gouvernement Wallon du 6 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public, article 17.
- (6) Arrêté du Gouvernement Wallon du 6 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public, article 1er, 15°.
- a) une chambre pour la personne isolée;
  - b) une chambre pour le couple marié ou composé de personnes qui vivent ensemble maritalement ;
  - c) une chambre supplémentaire pour le couple, marié ou composé de personnes vivant ensemble maritalement, dont l'un des membres a moins de 35 ans ;
  - d) une chambre supplémentaire pour le couple marié ou composé de personnes vivant ensemble maritalement, lorsque l'un des membres est handicapé ou, dans les cas spécifiques de même nature, sur décision motivée de la société ;
  - e) pour les enfants,
    - une chambre pour les enfants de même sexe et âgés de moins de dix ans,
    - deux chambres pour les enfants de sexe différent, si l'un d'entre eux a plus de six ans,
    - une chambre par enfant handicapé ;
- (7) Code Wallon du Logement, article 1<sup>er</sup>, 25° : logement dans lequel des travaux ont été effectués en vue de permettre une occupation adéquate par un ménage dont un des membres est handicapé.

- (8) Indiquer le revenu (cf. art. 1<sup>er</sup> 8°, de l'arrêté) et le type de ménage (Code Wallon du logement, article 1er, 9°, 29°, 30°)
  
- (9) Arrêté du Gouvernement wallon du 6 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public, articles 7 à 11.